

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or address, including the number "1104" and some illegible words.

Main body of handwritten text on lined paper, written in a cursive script. The text is mostly illegible due to fading and the angle of the page. It appears to be a letter or a document with several paragraphs.

Luy resp. Liqueur, Non - luy ni ceux qui ont mesme
fontiment que ceux, que du parti d. - p. a. & tout
indivisible sujet en doit estre, & il ny a que luy
Auteurs & mesme qui ont d. - sentiment contraire
& opposé de me servir. - d. - sedit - alt. - laquelle
estant establi. - d. - Roy - Etat & principauté -
souvent de faire distinction de bon & d. - mauvais
qui doit estre approuvé de mes justes punition s'il
n'est point excusé par la bonte & l'innocence d. -
sedit - alt. - par cette réponse l'Esprit -
d. - luy & sa suite, furent estourdis, pourtant sur
& d'antres leur adhésions ne laissent pas de
procher toujours que d. - Longueuil p. a. ne
soit avec quelle - souhaitte, & qui est possible
de la Bourgeoisie d. - sujets & officiers, ~~meurtre~~
nous sommes persuadés que le Roy est si just, qu'il
remettra a sedit - alt. - hier tout Roy - Etat
& que vous retourneront la domination après
laquelle nous soupirez, Dieu vous en fasse le
grace. & que le pais - mesme & l'onneur d. -
nous servent & nous attende d. - mes respects
par que l. - suis

Moult.

Robert de Guille
Etat obstant tout.

avec la part - bon & d. - mesme
de mesme d. - l'Esprit - que l'Esprit

Deville

Aloude

Aloude 3. Zulijan
1711
J. van der Meer
H. van der Meer

Deventer